



Distr: LIMITÉE

E/ECA/CFSSD/6/20
Août 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

NATIONS UNIES
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Sixième session du Comité de la sécurité alimentaire et
du développement durable (CFSSD6)
Réunion régionale d'application en vue de la dix-huitième session
de la Commission sur le développement durable (CSD-18)

27-30 octobre 2009
Addis-Abeba (Éthiopie)

**Approche stratégique de la gestion internationale
des produits chimiques**

NOTE D'INFORMATION

Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

**Préparé pour la
Réunion régionale Africaine de la mise en œuvre pour les 18^{ème} et 19^{ème} sessions de
la Commission du développement durable**

**Secrétariat de l'Approche Stratégique de la Gestion
Internationale des Produits Chimiques**

Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

18^{ème} et 19^{ème} sessions de la Commission du développement durable

NOTE D'INFORMATION A L'INTENTION DE LA REUNION DE MISE EN ŒUVRE DE LA CEA

I. Introduction à l'Approche stratégique

1. Les substances chimiques sont utilisées par tous les secteurs de l'industrie et sont à la base, dans la société moderne, de pratiquement tous les procédés de fabrication de sorte que leur production représente l'un des secteurs les plus importants de l'économie mondiale et les plus touchés par la mondialisation. Tout en reconnaissant le rôle économique essentiel des produits chimiques et leur contribution à l'amélioration du niveau de vie, il est indispensable de tenir compte des coûts qu'ils peuvent entraîner. Cela inclut la très forte consommation d'eau et d'énergie par l'industrie chimique, ainsi que les incidences néfastes qu'elle peut produire sur l'environnement et la santé de l'homme. La diversité et la gravité possible de ces incidences font de la gestion rationnelle des produits chimiques une question transversale fondamentale du développement.

2. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques est un cadre politique mondial visant à promouvoir la sécurité chimique partout dans le monde. De nature volontaire, ce cadre politique se démarque par sa très large portée; son objectif ambitieux de parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques d'ici à 2020; son approche multipartite et multisectorielle; son adoption par les plus hautes instances politiques; la participation étroite de la société civile, notamment du secteur privé; l'accent mis sur la gestion des produits chimiques comme enjeu du développement durable; les efforts en matière de mobilisation des ressources en vue de renforcer la capacité des pays en développement; et son approbation ou reconnaissance officielle par les organes directeurs des organisations intergouvernementales. L'Approche stratégique comprend la Déclaration de Dubaï, qui reflète l'engagement politique de haut niveau vis-à-vis de l'Approche stratégique, et la Stratégie politique globale qui énonce la portée, l'état des besoins, les objectifs, les considérations financières, les principes et approches fondamentaux, ainsi que les modalités de mise en œuvre et les méthodes d'évaluation. La Déclaration et la Stratégie sont accompagnées d'un Plan d'action mondial qui sert d'instrument de travail et de document d'orientation visant à appuyer la mise en œuvre de l'Approche stratégique ainsi que des autres instruments et initiatives s'y rapportant en suggérant des activités et des objectifs précis.

3. Comme énoncé dans la Stratégie politique globale, « une motivation importante de l'établissement de l'Approche stratégique a été la prise en considération des écarts grandissants entre les aptitudes des différents pays à gérer les produits chimiques dans des conditions de sécurité, la nécessité de renforcer les synergies entre les instruments existants et les processus, et le sentiment de plus en plus répandu qu'il était urgent d'évaluer et de gérer les produits chimiques de manière plus efficace pour atteindre l'objectif de 2020 énoncé dans le paragraphe 23 du Plan d'application de Johannesburg ». ¹ C'est donc la volonté de renforcer les efforts déployés à l'échelle mondiale pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques sur la base des engagements pris dans la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, élaborée dans le contexte de la Déclaration de Rio, d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg, qui a suscité l'établissement de l'Approche stratégique. ² On trouve également à la base de l'Approche stratégique la mise en œuvre des accords applicables en matière de gestion des produits chimiques dans le but de renforcer la cohérence et les synergies qui existent entre eux et de combler, si nécessaire, les lacunes existant dans le cadre des politiques internationales relatives aux produits chimiques. ³ Ainsi, l'Approche stratégique n'est pas conçue comme une initiative se substituant aux instruments juridiquement contraignants et non contraignants existants, mais comme un cadre politique stratégique à même de promouvoir de façon holistique une gestion rationnelle des produits chimiques en s'appuyant sur ces instruments. ⁴

4. L'objectif général de l'Approche stratégique est d'atteindre l'objectif énoncé dans le Plan d'application de Johannesburg selon lequel, d'ici à 2020, les produits chimiques seront produits et utilisés de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum. Les objectifs précis sont regroupés en cinq thèmes : réduction des risques; connaissances et information; gouvernance; développement des capacités et coopération technique; et trafic international illicite. Ces objectifs reprennent et intègrent ceux qui sont

¹ Paragraphe 5, Stratégie politique globale.

² Paragraphe 10, Déclaration de Dubaï; par. 1, Stratégie politique globale.

³ Paragraphe 8, Déclaration de Dubaï.

⁴ Mentionnés dans la Section VI de la Stratégie politique globale.

énoncés au Chapitre 19 d'Action 21 (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992), notamment ses six domaines d'activité (élargissement et accélération de l'évaluation internationale des risques chimiques; harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques; échange d'information sur les produits chimiques toxiques et les risques chimiques; mise en place de programmes de réduction des risques; renforcement des moyens et capacités dont dispose chaque pays pour gérer les produits chimiques; et prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux). La réduction des risques, les connaissances et l'information, le développement des capacités et la coopération technique, ainsi que le trafic international illicite constituent quatre des cinq objectifs spécifiques de l'Approche stratégique mentionnés plus haut et une série d'activités est assignée à chacun de ces thèmes dans le Plan d'action mondial.⁵ L'évaluation des risques chimiques, qui est le premier programme d'activité du Chapitre 19 d'Action 21 est inclus dans les objectifs de la Stratégie relatifs à la réduction des risques et aux connaissances et à l'information. Le Plan d'action mondial prévoit également plusieurs activités à ce sujet.⁶ De même, l'Approche stratégique encourage l'harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques, en particulier au moyen du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, comme indiqué dans la Stratégie politique globale ainsi que dans le Plan d'action mondial.⁷

II. Evolution de l'Approche stratégique

5. L'Approche stratégique a été adoptée par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, le 6 février 2006 à Dubaï, à l'issue de trois années de consultations. L'élaboration de l'Approche stratégique, qui à l'origine répondait à l'appel du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, a été entérinée par les chefs d'Etat et de gouvernement réunis aux sommets de Johannesburg en 2002 et de New York en 2005. L'élaboration de l'Approche stratégique a été supervisée par un Comité préparatoire, auquel ont participé plus de 140 gouvernements, ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Tous les secteurs y étaient représentés, notamment l'agriculture, l'environnement, la santé, l'industrie et les syndicats.

6. Toutes les parties prenantes de l'Approche stratégique se sont engagées à la mettre en œuvre dans la mesure de leurs besoins et de leurs capacités. Conformément à la Stratégie politique globale et à la résolution I/1 sur les dispositions de mise en œuvre, adoptée par la Conférence en 2006, des plans de mise en œuvre de l'Approche stratégique ont été élaborés par les gouvernements aux niveaux national et régional. Les parties prenantes intergouvernementales et non gouvernementales ont également préparé leurs propres plans de mise en œuvre de l'Approche stratégique. Dans le cadre d'une initiative conjointe avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, entérinée par le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, le secrétariat de l'Approche stratégique a publié des directives pour l'élaboration des plans de mise en œuvre (disponibles à l'adresse suivante : www.saicm.org). En outre, les organisations intergouvernementales ont approuvé l'Approche stratégique et intègrent les objectifs de l'Approche stratégique dans leurs programmes de travail. Les réseaux d'organisations non gouvernementales, y compris les associations du secteur de l'industrie, contribuent également de façon active à la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

III. Cadre institutionnel de l'Approche stratégique

7. La Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques est l'organe directeur de l'Approche stratégique. La Conférence a adopté l'Approche stratégique à Dubaï, en 2006, à l'occasion de sa première session, et a pour principale fonction de procéder à l'examen périodique de la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Illustrant la nature multipartite de l'Approche stratégique, la Conférence se compose des représentants des gouvernements, ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Jusqu'en 2015, les réunions de la Conférence se tiennent tous les trois ans. Sa dernière réunion se tiendra en 2020. La Conférence est actuellement présidée par le Dr. Ivan Eržen (Slovénie).

8. Depuis sa deuxième session, la Conférence est dotée d'un organe subsidiaire, le Groupe de travail à composition non limitée, qui se réunit une fois au cours de la période intersessions en vue de préparer les sessions de la Conférence. Sa première réunion est pour le moment prévue à l'automne 2011. De plus, au cours des périodes intersessions, les réunions régionales assument l'importante fonction de forums consacrés à la mise en œuvre de l'Approche stratégique et à la préparation des sessions de la Conférence. Au cours de la période intersessions qui a précédé la deuxième session de la Conférence, les cinq régions des Nations Unies ont tenu au moins une réunion régionale, avec un total de 19 réunions de l'Approche stratégique au niveau régional.

⁵ Paragraphes 14, 15, 17 et 18, Stratégie politique globale; Activités (choisies) du Plan d'action mondial no. 23-30, 32-42, 114-117; 102-113, 256; 208-236; 204, 263-271.

⁶ Activités du Plan d'action mondial no. 61-67, 127-137, 247.

⁷ Paragraphe 15, Stratégie politique globale; Activités du Plan d'action mondial no. 22, 99-101, 68, 248-250.

9. Le cadre institutionnel de l'Approche stratégique a également pour trait caractéristique de réunir un large réseau de correspondants représentant 160 gouvernements, 12 organisations intergouvernementales et 60 organisations non gouvernementales. La mise en place d'un réseau étendu de correspondants aux niveaux national et régional a constitué un élément clé des efforts visant à assurer la circulation efficace des informations et l'identification des priorités et, par là même, la progression continue de la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

IV. Activités de l'Approche stratégique

10. L'Approche stratégique prévoit toute une série d'arrangements, notamment financiers, pour la mise en œuvre de ses objectifs.⁸ Les activités initiales (habilitantes) de développement des capacités pour la mise en œuvre des objectifs de l'Approche stratégique sont appuyées par le seul mécanisme consacré au financement de l'Approche stratégique, le Programme de démarrage rapide. Le Programme de démarrage rapide est assorti d'un fonds d'affectation spéciale, volontaire et de durée limitée, administré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, et d'une coopération multilatérale, bilatérale et d'autres formes de coopération. Le Programme de démarrage rapide a pour fonction d'appuyer les activités habilitantes initiales dans les pays en développement, les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement et les pays à économie en transition. Il est ouvert aux contributions jusqu'en 2012 et peut décaisser des fonds jusqu'en 2013. A ce jour, outre les donations en nature, le Programme de démarrage rapide a reçu 20 millions de dollars de 21 donateurs ainsi que les contributions déclarées par les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales en dehors du Fonds d'affectation spéciale, à hauteur de 23 millions de dollars. Depuis mai 2006, le Programme a reçu 185 propositions de projet et a approuvé 82 projets dans 76 pays, pour un total de 16 millions de dollars. Il convient de noter, toutefois, que le Programme de démarrage rapide ne constitue qu'une fraction des activités de mise en œuvre de l'Approche stratégique aux niveaux national, régional et international.

V. Liens entre l'Approche stratégique et le développement durable

11. L'élaboration de l'Approche stratégique fait suite à l'Action 21, adoptée à la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement de 1992 (« Sommet de la Planète Terre ») et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg, adopté au Sommet mondial pour le développement durable de 2002. En 2002, peu avant la réunion du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement a décidé, dans sa décision SS.VII/3 (intitulée « Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ») qu'il y avait lieu de poursuivre la mise au point d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et a invité le Sommet mondial à approuver son élaboration. Ultérieurement, le Sommet mondial a renouvelé « l'engagement pris dans l'Action 21 de gérer de manière sûre les produits chimiques, tout au long de leur cycle de vie, ainsi que les déchets dangereux, en vue du développement durable et de la protection de la santé humaine et de l'environnement, entre autres, afin que d'ici à 2020 les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves sur la santé humaine et sur l'environnement soient réduits au minimum ».⁹ Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg appelle à élaborer plus avant une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.¹⁰ L'élaboration de l'Approche stratégique a été entérinée au Sommet mondial de l'ONU tenu à New York en septembre 2005. De plus, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement a appelé, dans sa décision 22/4, à ce que l'Approche stratégique soit « examinée périodiquement en vue d'examiner les progrès faits dans le domaine de la sécurité chimique, à la lumière des objectifs du Sommet mondial pour le développement durable, et ce en coopération avec les autres processus pertinents ».

12. Les liens entre le développement durable et la gestion rationnelle des produits chimiques forment donc les fondations conceptuelles de l'existence même de l'Approche stratégique qui fait suite aux besoins identifiés dans les documents adoptés au Sommet de la Terre de 1992 et au Sommet mondial de 2002.¹¹ L'Approche stratégique tire ainsi parti des engagements pris dans ces documents en ce qui concerne les produits chimiques et contribue aux objectifs généraux du développement durable, notamment les objectifs convenus au plan international qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire.¹² En particulier, l'Approche stratégique reconnaît que « la gestion rationnelle des produits chimiques est essentielle pour parvenir au développement durable, y compris l'éradication de la pauvreté et de la maladie,

⁸ Chapitres V à VII, Stratégie politique globale; Résolution I/1 (« Dispositions de mise en œuvre »), adoptée par l'ICCM à sa première session.

⁹ Paragraphe 23, Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable.

¹⁰ Paragraphe 23 b), *ibid.*

¹¹ Les références spécifiques aux questions relatives à la gestion des produits chimiques figurent dans le « document de cadrage » élaboré à l'intention de la quatrième réunion régionale de mise en œuvre sur le développement durable et distribué par le secrétariat de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

¹² Paragraphe 11, Déclaration de Dubaï; voir aussi par. 13, *ibid.*

l'amélioration de la santé des êtres humains et de l'environnement, ainsi que l'élévation et le maintien du niveau de vie dans tous les pays, quelque soit leur stade de développement ».¹³

13. Les signataires de la Déclaration de Dubaï s'engagent à « encourager la gestion rationnelle des produits chimiques [...] à titre prioritaire dans les cadres d'action nationaux, régionaux et internationaux, y compris les stratégies pour le développement durable, l'aide au développement et la réduction de la pauvreté ».¹⁴ Par conséquent, la Stratégie politique globale qui « découle des engagements énoncés dans la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, élaborée dans le contexte de la Déclaration de Rio, d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg »,¹⁵ vise à promouvoir le développement durable par la gestion rationnelle des produits chimiques à tous les stades de leur cycle de vie, et met l'accent sur la nécessité d'intégrer la gestion rationnelle des produits chimiques aux stratégies de développement durable (bilatérales et multilatérales).¹⁶

14. Le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique prévoit en outre une série d'activités soulignant les divers aspects de la gestion des produits chimiques qui touchent au développement durable. Des activités spécifiques sont par exemple prévues en ce qui concerne la protection de la santé humaine,¹⁷ les enfants et la sécurité chimique,¹⁸ la santé et la sécurité au travail,¹⁹ la réduction des risques sanitaires et écologiques présentés par les pesticides,²⁰ la réhabilitation des sites contaminés,²¹ mais elles sont également conçues en relation aux considérations d'ordre social et économique.²²

15. Enfin, l'Approche stratégique reconnaît le rôle majeur de la protection des groupes vulnérables, du respect des droits de l'homme et de la progression de la sécurité humaine dans les efforts en vue de parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques.²³ A cet égard, la participation du public, l'égalité des sexes et la plus grande implication des femmes dans la gestion des produits chimiques sont des aspects essentiels de l'Approche.²⁴

VI. Evolutions récentes : la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

16. Entièrement consacrée à la négociation de l'Approche stratégique au cours de sa première session, tenue en 2006, la Conférence a pour la première fois exercé ses véritables fonctions lors de sa deuxième session, qui s'est tenue à Genève du 11 au 15 mai 2009. 800 participants environ ont assisté à la deuxième session, dont les représentants de 147 gouvernements, 27 organisations intergouvernementales et 90 organisations non gouvernementales, notamment des organisations scientifiques et du secteur industriel. Une version préliminaire du rapport de la deuxième session est jointe au présent document.

17. A sa deuxième session, la Conférence a finalisé la mise en place en place du cadre institutionnel de l'Approche stratégique en adoptant son règlement intérieur (résolution II/1), en élisant un bureau et en créant un groupe de travail à composition non limitée constituant son organe subsidiaire (résolution II/6). La dimension multipartite de l'Approche stratégique – une de ses caractéristiques majeures – s'est traduite par une participation interactive et très large des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales à la deuxième session de la Conférence et s'est vue renforcée par la mise en place d'un bureau qui autorise la représentation des organisations en qualité d'observateurs.

18. Pour l'essentiel, on peut résumer les résultats de la deuxième session de la Conférence comme suit :

- La Conférence a examiné le financement de l'Approche stratégique et a adopté une résolution générale sur les considérations financières qui prévoit d'amorcer l'examen des arrangements financiers du Programme de démarrage rapide et de l'Approche stratégique, et qui encourage la Banque mondiale à renouveler son

¹³ Paragraphe 1, *ibid.*

¹⁴ Paragraphe 26, *ibid.*

¹⁵ Paragraphe 1, Stratégie politique globale.

¹⁶ Paragraphe 3 b), Stratégie politique globale; voir aussi les paragraphes. 9 d), 17 f) et 19 c), *ibid.* La Stratégie politique globale fait également référence aux objectifs suivants : « développer les connaissances et informations sur les impacts financiers actuels et prévus et autres impacts pour le développement durable qui découlent de la gestion non rationnelle des produits chimiques préoccupants au niveau mondial » (par. 15 j)) et « sensibiliser les donateurs, les organisations multilatérales et les autres acteurs concernés à l'intérêt que présente la sécurité chimique pour la réduction de la pauvreté et le développement durable » (par. 17 i)).

¹⁷ Activités du Plan d'action mondial no. 2-6.

¹⁸ Activités du Plan d'action mondial no. 7-10, 150-153, 245-246.

¹⁹ Activités du Plan d'action mondial no. 11-21, 138-149, 255.

²⁰ Activités du Plan d'action mondial no. 32-42.

²¹ Activités du Plan d'action mondial no. 47-48, 243.

²² Activités du Plan d'action mondial no 181-188, 257.

²³ Paragraphes 9, 10, 23 et 24, Déclaration de Dubaï; voir par. 7 c), Stratégie politique globale.

²⁴ Paragraphe 18, Déclaration de Dubaï; paras. 2, 9 a) et 15 d), Stratégie politique globale.

engagement envers l'Approche stratégique et le Fonds pour l'environnement mondial à renforcer son appui en faveur des activités réalisées dans le domaine de la gestion des produits chimiques (résolution II/3).

- La Conférence a examiné les questions ci-après, considérées comme des « problèmes de fond naissants », en vue de prendre des mesures concertées à leur égard (résolution II/4) : les nanotechnologies (en mettant l'accent sur le partage des informations, le dialogue avec le public et le développement de la recherche); les substances chimiques dans les produits (mise en place d'un projet visant à recueillir et évaluer les informations sur les systèmes d'information, et à formuler de nouvelles recommandations en la matière); le plomb dans les peintures (mise en place d'un partenariat mondial en vue de promouvoir l'élimination progressive du plomb dans les peintures; et les déchets électroniques (examen plus avant de la question dans le cadre d'un atelier organisé au cours de la période intersessions). Parmi ses recommandations sur les mesures concertées à prendre concernant les problèmes de fond naissants, la Conférence a invité les organisations intergouvernementales à prendre la direction de leur mise en œuvre au cours de la période intersessions. La Conférence a également défini le processus qui sera suivi dans l'avenir pour l'examen des problèmes de fond naissants.
- Elle a examiné la question des substances chimiques perfluorées et a encouragé les mesures volontaires de gestion (résolution II/5).
- La Conférence a en outre examiné les liens entre la santé et la gestion des produits chimiques et a adopté une résolution sur les aspects de l'Approche stratégique qui touchent à la santé, et a notamment demandé au secrétariat de l'Approche stratégique d'élaborer, en consultation avec l'Organisation mondiale de la santé, une stratégie pour une participation accrue du secteur de la santé à l'Approche stratégique (résolution II/8).
- Elle a adopté une résolution soulignant l'importance des réseaux régionaux pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique (résolution II/2).
- La Conférence a décidé de ne pas intégrer, pour l'heure, le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (résolution II/9).
- La Conférence a approuvé le budget indicatif et les activités proposés par le secrétariat pour la prochaine période intersessions (résolution II/10).
- La Conférence a également convenu de la procédure à suivre pour intégrer de nouvelles activités au Plan d'action mondial de l'Approche stratégique (annexe II du rapport de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques sur les travaux de sa deuxième session);
- La Conférence a adopté les modalités d'établissement des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique ainsi que les indicateurs à utiliser (annexe III du rapport de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques sur les travaux de sa deuxième session).
- La Conférence a tenu deux tables rondes de haut niveau sur les questions clés de la deuxième session de la Conférence, à savoir « le financement de la gestion rationnelle des produits chimiques » et « la santé publique, l'environnement et la gestion des produits chimiques » (on trouvera une synthèse des débats dans l'annexe V du rapport de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques sur les travaux de sa deuxième session).
- La Conférence a également remis le prix de l'Approche stratégique à 45 lauréats gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux en remerciement de leur contribution à la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

19. Enfin, à sa deuxième session, la Conférence a étudié les différents moyens de renforcer la coopération avec les organisations intergouvernementales et les parties prenantes pertinentes, notamment la Commission du développement durable. En particulier, elle a adopté la résolution II/7, dont les principaux éléments sont les suivants :

- La Conférence rappelle que l'objectif général de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques est de parvenir à la gestion rationnelle des produits chimiques conformément à l'engagement pris au Sommet mondial sur le développement durable et rappelle en outre que la Déclaration de Dubaï a été élaborée dans le contexte de la Déclaration de Rio, d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg (Préambule, paras. 1 et 2).
- Elle accueille avec satisfaction l'examen de la question des produits chimiques par la Commission du développement durable au cours de son cycle 2010-2011 (pp. 3, paragraphe opérationnel 1) et se dit prête à

fournir un appui à la Commission pour procéder à l'examen de cette question en liaison avec le développement durable (paragraphe opérationnel 1).

- Elle demande au secrétariat de l'Approche stratégique de coopérer avec le secrétariat de la Commission du développement durable à ce sujet (paragraphe opérationnel 2).
- Elle encourage les parties prenantes de l'Approche stratégique à participer, avec la Commission du développement durable, à l'examen de la question des produits chimiques par le biais de processus préparatoires régionaux (paragraphe opérationnel 3).
- Elle invite la Commission du développement durable à mettre l'accent sur l'importance de la gestion des produits chimiques dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (paragraphe opérationnel 5); souligne le besoin d'intégrer la gestion des produits chimiques dans les stratégies de développement et l'aide au développement; et invite la Commission du développement durable à accorder une attention particulière à cette question (paragraphe opérationnel 6) et à explorer le rôle que peut jouer le secteur privé pour appuyer la gestion rationnelle des produits chimiques à l'échelle mondiale (paragraphe opérationnel 7).

VII. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques dans la région couverte par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

20. L'Approche stratégique accorde une très grande importance aux activités régionales et aux réunions organisées pour en assurer la mise en œuvre.²⁵ En particulier, la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique note que « des réunions régionales faciliteront les contributions aux activités relevant de l'Approche stratégique, les préparatifs des réunions futures de la Conférence et l'échange de compétences techniques et d'informations » (paragraphe 26, alinéa a) de la Stratégie politique globale). Les réunions régionales font ainsi partie des moyens de mise en œuvre prévus dans la résolution I/1, adoptée par la Conférence sur la gestion internationale des produits chimiques à sa première session. A sa deuxième session, la Conférence a souligné « l'importance des réunions régionales et des mécanismes de coopération comme moyens permettant aux parties prenantes de chaque région d'échanger leurs expériences, d'identifier les besoins prioritaires eu égard à la mise en œuvre de l'Approche stratégique, et de définir une position régionale sur les questions clés » (paragraphe 3, résolution II/2). La Conférence a également appelé « les gouvernements et les organisations en mesure de le faire à fournir des ressources financières et en nature de façon à pouvoir organiser au moins une réunion pour chacune des cinq régions des Nations Unies au cours de la prochaine période intersessions » (paragraphe 7, résolution II/2).

21. De façon générale, aux termes de l'Approche stratégique, les réunions régionales ont pour fonction d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique au sein des régions; de fournir des orientations sur la mise en œuvre de l'Approche à toutes les parties prenantes au niveau régional; et d'offrir une opportunité de débattre de questions techniques et stratégiques, et d'échanger les informations.²⁶

22. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique comprend 53 Etats africains, parmi lesquels 34 ont adopté l'Approche stratégique à la première session de la Conférence (avec 9 observateurs). Au total, 48 Etats africains ont participé à la première ou à la deuxième session, ou aux deux sessions. L'Approche stratégique a été approuvée à la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement qui s'est tenue à Brazzaville, au Congo, les 25 et 26 mai 2006.²⁷

23. La région africaine a été parmi les plus actives au niveau des réunions régionales et préparatoires de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. La région africaine a tenu deux réunions régionales (1^{ère} réunion régionale africaine, Dar es Salam, Tanzanie, 14-19 juillet 2008) et quatre réunions du Groupe africain de coordination (1^{ère} réunion du Groupe africain de coordination, Le Caire, 13-15 juin 2006; 2^{ème} réunion du Groupe africain de coordination, Le Caire, 20 septembre 2006; 3^{ème} réunion du Groupe africain de coordination, Dar es Salam, Tanzanie, 13 juillet 2008; 4^{ème} réunion du Groupe africain de coordination, Nairobi, 20 et 21 août 2009). Le Groupe africain de coordination a préparé un plan de travail. De plus, une réunion sous-régionale a été organisée pour les pays arabes qui s'étendent sur les régions Afrique et Asie-Pacifique, et une unité arabe de coordination a été créée (réunion des pays arabes, Le Caire, 1 et 2 avril 2007).

²⁵ Paragraphe 26, Stratégie politique globale.

²⁶ Paragraphe 26 b), Stratégie politique globale.

²⁷ La décision 5 de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et les autres questions relatives à la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux a été entérinée par le Conseil exécutif de l'Union africaine dans sa décision Ex.CL/Dec.322 (X) adoptée à sa dixième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba, les 25 et 26 janvier 2007.

24. La région africaine a désigné un correspondant régional, fonction actuellement assurée par M. David Kapindula (Zambie). La région est représentée au Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique par les gouvernements burundais et nigérian. Les participants à la 1^è réunion, qui s'est tenue au Caire du 11 au 14 septembre 2006, ont approuvé le mandat du correspondant régional et des représentants au Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide. Le représentant de la région africaine au Bureau de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques est actuellement M. Cheikh Ndiaye Sylla, du Sénégal.

25. Les réunions régionales organisées par la région africaine à ce jour se sont essentiellement penchées sur les questions relatives à la deuxième session et à ses préparatifs. On peut néanmoins discerner quelques thèmes récurrents qui ne concernent pas uniquement la deuxième session de la Conférence, mais l'Approche stratégique en général : la nécessité de renforcer les capacités en matière de gestion rationnelle des produits chimiques; de disposer de ressources suffisantes et d'obtenir un engagement politique ferme en faveur de la mise en œuvre de l'Approche stratégique; et de promouvoir des synergies pour la mise en œuvre efficace de l'Approche stratégique à tous les niveaux, notamment la coopération et les synergies entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Pour ce qui est des considérations financières, la région africaine a adopté une position africaine pour examen par la Conférence à sa deuxième session, qui appelle entre autres à la mobilisation des sources d'appui financier existantes et nouvelles de façon à dégager des ressources additionnelles en faveur de la mise en œuvre de l'Approche stratégique.²⁸ Dans le cadre du Programme de démarrage rapide, la région africaine a en outre recensé, à sa première réunion régionale, un certain nombre de projets prioritaires à court terme²⁹ :

- Mise en œuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, y compris le renforcement des capacités et la formation de divers travailleurs (travailleurs maritimes, travailleurs industriels et exploitants agricoles);
- Renforcement des capacités aux fins d'un système de gestion intégrée pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques;
- Trafic illicite de produits chimiques et de déchets, y compris la formation des agents des douanes à la lutte contre le trafic international illicite de substances toxiques;
- Elaboration d'une approche sous-régionale pour la détermination et la gestion des substances chimiques dont il convient de se préoccuper en priorité, telles que le mercure, le cadmium et le plomb;
- Elaboration d'une approche sous-régionale pour l'élimination des déchets dangereux;
- Mise en œuvre d'un système harmonisé d'homologation des pesticides;
- Renforcement des capacités aux fins de l'application des meilleures techniques disponibles et des meilleures pratiques environnementales dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques;
- Publication et tenue à jour de profils chimiques nationaux.
- Autres priorités : mise en place et amélioration de capacités de laboratoire de chimie, y compris les laboratoires de référence et leur homologation pour en vérifier la compétence; mise en place d'un réseau sous-régional de centres anti-poison; création d'une base de données sous-régionale pour la mise en commun d'informations sur les dangers et les risques, de matériels de formation, etc.; instauration d'indicateurs de mise en œuvre; renforcement des capacités et formation aux fins de la gestion stratégique des produits chimiques; harmonisation des règlements sur le contrôle et la gestion des produits chimiques et des déchets; établissement de systèmes d'alerte rapide et de systèmes d'intervention d'urgence et mise en place de moyens, y compris une base de données, pour faire face aux accidents et à d'autres situations d'urgence liées à des produits chimiques.

26. Même si cela ne représente qu'un aperçu de l'ensemble des activités menées aux niveaux national, régional et international dans le domaine de la gestion des produits chimiques, il convient de noter que la région africaine a également joué un rôle actif dans le Programme de démarrage rapide et son Fonds d'affectation spéciale. Parmi les 140 propositions de projet présentées par des gouvernements, 76 ont été soumises par des gouvernements africains, et 17 des 45 propositions de projets présentées par des organisations de la société civile ont émané d'organisations de la région africaine.

²⁸ Version actualisée de la position régionale africaine sur les aspects financiers de la SAICM, adoptée à la deuxième réunion régionale africaine sur la SAICM, Dar es Salam, 16-17 juillet 2008, qui figure dans l'annexe V du rapport de la deuxième réunion régionale africaine sur l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, SAICM/RM/Afr.2/9 (18 juillet 2008).

²⁹ Paragraphe 65, Rapport de la première réunion régionale africaine sur l'Approche stratégique de la gestion des produits chimiques, Le Caire, 11-14 septembre 2006, SAICM/RM/Afr.1/6 (5 octobre 2006).

Programme de démarrage rapide finance en Afrique 29 projets dirigés par des gouvernements et 4 projets menés par des organisations de la société civile. Les projets approuvés ont trait notamment aux activités habilitantes initiales liées à l'élaboration ou la mise à jour des profils nationaux de gestion des produits chimiques et à la mise en place de programmes nationaux intégrés aux fins de la gestion rationnelle des produits chimiques, au renforcement des capacités en matière de contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux dans le cadre de la Convention de Bâle, au développement du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, à la mise en œuvre de la Convention de Stockholm, et à une gestion plus sûre des pesticides utilisés à des fins sanitaires. La majorité des projets sont mis en œuvre par une agence d'exécution. A l'issue du sixième cycle du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide en avril 2006, la région a reçu environ 6,7 millions de dollars sur un total de 16 millions de dollars. Les projets sont les suivants :

Gouvernements (33) et projets (29) appuvés par le Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique du Programme de démarrage rapide

Pays	PMA-PEID	Titre du projet	Organisme d'exécution	Financement	Cycle	Type de projet
Burkina-Faso	PMA	Actualisation du profil national de gestion des produits chimiques, évaluation nationale des capacités à mettre en œuvre la SAICM et organisation d'un atelier national chargé de définir les priorités eu égard à la SAICM	UNITAR	49 946 dollars	1er	multi-pays
Burundi	PMA	Actualisation du profil national de gestion des produits chimiques et élaboration d'une base de données nationale sur les produits chimiques	UNITAR	99 250 dollars	2ème	national
Comores	PMA-PEID	Evaluation nationale des capacités à mettre en œuvre la SAICM, organisation d'un atelier national chargé de définir les priorités eu égard à la SAICM et actualisation du profil national de gestion des produits chimiques	UNITAR	52 900 dollars	2ème	national
Congo (République du)		Actualisation du profil national de gestion des produits chimiques, évaluation nationale des capacités à mettre en œuvre la SAICM et organisation d'un atelier national chargé de définir les priorités eu égard à la SAICM	UNITAR	49 659 dollars	1er	multi-pays
Côte d'Ivoire		Actualisation du profil national de gestion des produits chimiques, évaluation nationale des capacités à mettre en œuvre la SAICM et organisation d'un atelier national chargé de définir les priorités eu égard à la SAICM	UNITAR	49 659 dollars	1er	multi-pays
		Renforcement des capacités de la Côte d'Ivoire aux fins du contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux dans le cadre de la Convention de Bâle, du Règlement sanitaire international (OMS, 2005) et des autres accords multilatéraux sur l'environnement si nécessaire, et de leur gestion écologiquement rationnelle	Secrétariat de la Convention de Bâle	249 930 dollars	4ème	national
Djibouti	PMA	Actualisation du profil national de gestion des produits chimiques, évaluation nationale des capacités à mettre en œuvre la SAICM et organisation d'un atelier national chargé de définir les priorités eu égard à la SAICM	UNITAR	49 946 dollars	1er	multi-pays

Pays	PMA-PEID	Titre du projet	Organisme d'exécution	Financement	Cycle	Type de projet
		Renforcement des capacités de Djibouti aux fins du contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux dans le cadre de la Convention de Bâle, du Règlement sanitaire international (OMS, 2005) et des autres accords multilatéraux sur l'environnement si nécessaire, et de leur gestion écologiquement rationnelle.*	Centre régional de la Convention de Bâle	249 930 dollars	6ème	national
Egypte		Evaluation et renforcement des capacités en matière de gestion des produits chimiques et des déchets chimiques en Egypte	ONUDI	250 000 dollars	5ème	national
Erythrée	PMA	Actualisation du profil national de gestion des produits chimiques, évaluation nationale des capacités à mettre en œuvre la SAICM et organisation d'un atelier national chargé de définir les priorités eu égard à la SAICM	UNITAR	70 150 dollars	2ème	national
Gabon		Appui national à la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique. Elaboration de directives et renforcement des capacités en matière d'analyse de la situation et d'évaluation des besoins en vue de la préparation de plans nationaux en faveur de mesures conjointes*	PNUE-OMS	248 400 dollars	6ème	multi-pays
Gambie	PMA	Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre de la SAICM et appui au renforcement des capacités concernant le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	UNITAR	250 000 dollars	6ème	national
Ghana		Actualisation du profil national de gestion des produits chimiques, évaluation nationale des capacités à mettre en œuvre la SAICM et organisation d'un atelier national chargé de définir les priorités eu égard à la SAICM	UNITAR	50 750 dollars	2ème	national
Kenya		Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre de la SAICM au niveau national	UNITAR	249 900 dollars	3ème	national
		Appui national à la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique. Elaboration de directives et renforcement des capacités en matière d'analyse de la situation et d'évaluation des besoins en vue de la préparation de plans nationaux prévoyant des actions conjointes*	PNUE-OMS	248 400 dollars	6ème	multi-pays

Pays	PMA-PEID	Titre du projet	Organisme d'exécution	Financement	Cycle	Type de projet
Lesotho	PMA	Actualisation du profil national de gestion des produits chimiques, évaluation nationale des capacités à mettre en œuvre la SAICM et organisation d'un atelier national chargé de définir les priorités eu égard à la SAICM	UNITAR	54 950 dollars	2ème	national
Libéria	PMA	Actualisation du profil national de gestion des produits chimiques, évaluation nationale des capacités à mettre en œuvre la SAICM et organisation d'un atelier national chargé de définir les priorités eu égard à la SAICM	UNITAR	71 050 dollars	3ème	national
		Initiative de partenariat entre le Libéria, le PNUD et le PNUE pour l'intégration des considérations liées à la gestion rationnelle des produits chimiques dans les plans et processus de développement	PNUD & PNUE	250 000 dollars	5ème	national
Madagascar	PMA	Actualisation du profil national de gestion des produits chimiques, évaluation nationale des capacités à mettre en œuvre la SAICM et organisation d'un atelier national chargé de définir les priorités eu égard à la SAICM	UNITAR	49 946 dollars	1er	multi-pays
		Recyclage/élimination des moustiquaires traitées à l'insecticide, projet exploratoire	OMS	250 000 dollars	5ème	national
Malawi	PMA	Actualisation du profil national de gestion des produits chimiques, évaluation nationale des capacités à mettre en œuvre la SAICM et organisation d'un atelier national chargé de définir les priorités eu égard à la SAICM	UNITAR	50 576 dollars	2ème	national
Mali	PMA	Actualisation du profil national de gestion des produits chimiques, évaluation nationale des capacités à mettre en œuvre la SAICM et organisation d'un atelier national chargé de définir les priorités eu égard à la SAICM	UNITAR	58 400 dollars	3ème	national
		Programme de prévention des accidents chimiques pour l'Afrique de l'Ouest (CAPP-WA)*	-	250 000 dollars	6ème	multi-pays
Mauritanie	PMA	Initiative de partenariat entre la Mauritanie, le PNUD et le PNUE pour l'intégration des considérations liées à la gestion rationnelle des produits chimiques dans les plans et processus de développement	PNUD et PNUE	250 000 dollars	5ème	national
Maroc		Renforcement des capacités nationales aux fins de la gestion sûre des pesticides utilisés dans le secteur de la santé publique	OMS	175 000 dollars	5ème	national

Pays	PMA-PEID	Titre du projet	Organisme d'exécution	Financement	Cycle	Type de projet
Nigéria		Mise en place d'un cadre institutionnel et renforcement des capacités nationales dans le cadre d'un programme national intégré de gestion rationnelle des produits chimiques et mise en œuvre de l'Approche stratégique	-	230 000 dollars	1er	national
Ouganda		Initiative de partenariat entre l'Ouganda, le PNUE et le PNUD pour la mise en œuvre de la SAICM	PNUD et PNUE	250 000 dollars	1er	national
Rwanda	PMA	Actualisation du profil national de gestion des produits chimiques, évaluation nationale des capacités à mettre en œuvre la SAICM et organisation d'un atelier national chargé de définir les priorités eu égard à la SAICM	UNITAR	49 946 dollars	1er	multi-pays
Sao Tomé-et-Principe	PMA-PEID	Actualisation du profil national de gestion des produits chimiques, évaluation nationale des capacités à mettre en œuvre la SAICM et organisation d'un atelier national chargé de définir les priorités eu égard à la SAICM	UNITAR	49 946 dollars	1er	multi-pays
Sénégal	PMA	Renforcement des capacités nationales aux fins de la mise en œuvre de la SAICM	UNITAR	250 000 dollars	5ème	national
		Programme de prévention des accidents chimiques pour l'Afrique de l'Ouest (CAPPA-WA)*	-	250 000 dollars	6ème	multi-pays
Seychelles	PEID	Mise en place d'un programme national intégré de gestion rationnelle des produits chimiques et mise en œuvre de la SAICM	UNITAR	250 000 dollars	5ème	national
Soudan	PMA	Mise en place d'un programme national intégré et durable de gestion rationnelle des produits chimiques	ONUDI	144 072 dollars	3ème	national
Tanzanie	PMA	Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre de la Convention de Stockholm	-	248 819 dollars	4ème	national
Tchad	PMA	Renforcement de la gestion intégrée des produits chimiques pour une mise en œuvre efficace de la SAICM	UNITAR	119 900 dollars	2ème	national
Zambie	PMA	Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre de la SAICM et appui au renforcement des capacités concernant le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	UNITAR	250 000 dollars	5ème	national

Projets de la société civile financés par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide en Afrique (4)

Organisation	Titre du projet	Pays	Financement	Cycle	Type de projet
AGENDA, iLima-Kenya et NAPE	Mise en œuvre de la SAICM en Afrique de l'Est : réformes juridiques et renforcement des capacités aux fins de la gestion rationnelle des produits chimiques au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda	Kenya, Tanzanie et Ouganda	250 000 dollars	5ème	société civile
Day Hospital Institute for Development and Rehabilitation	Campagne nationale de sensibilisation en faveur de l'utilisation et de la gestion sûres des pesticides conformément au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides	Egypte	199 000 dollars	2ème	société civile
Tanzania Plantation and Agricultural Workers Union	Renforcement des capacités des travailleurs agricoles et organisation des travailleurs dans la mise en œuvre de la SAICM	Tanzanie (PMA)	241 800 dollars	1er	société civile
Société de toxicologie et de chimie de l'environnement	Renforcement de capacités scientifiques à l'appui de la SAICM en Afrique	Afrique	250 000 dollars	4ème	société civile

VIII. Avenir

27. La deuxième session de la Conférence terminée, l'attention s'oriente maintenant vers les activités de mise en œuvre de l'Approche stratégique au cours de la période intersessions et les processus qui y sont liés. Aux termes des directives données par la Conférence à sa deuxième session, les activités qui seront menées au cours de la période intersessions incluent notamment la réalisation des travaux définis par la Conférence à sa deuxième session sur les problèmes de fond naissants ainsi que la sélection d'autres problèmes de fond naissants qui seront examinés par la Conférence à sa troisième session, la gestion des substances chimiques perfluorées, et l'évaluation des arrangements financiers de l'Approche stratégique, notamment le Programme de démarrage rapide. En outre, le secrétariat élaborera, en consultation avec l'Organisation mondiale de la santé, une stratégie visant à renforcer l'engagement du secteur de la santé dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique, pour examen par la Conférence à sa troisième session. Le secrétariat continuera de fournir des orientations sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique, au moyen notamment de documents d'orientation sur la préparation des plans de mise en œuvre de l'Approche stratégique, élaborés dans le cadre d'une initiative menée conjointement par le secrétariat et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, en collaboration avec le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques.³⁰

28. Les travaux des organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, et ayant la qualité d'observateurs auprès de ce dernier (Banque mondiale, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation internationale du travail, Organisation mondiale de la santé, Organisation pour la coopération et le développement économiques, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement) joueront un rôle essentiel dans la progression de la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Ces organisations sont toutes dotées de programmes sur les produits chimiques qui contribuent aux objectifs de l'Approche stratégique, beaucoup font fonction d'organisme d'exécution de projets financés par le Programme de démarrage rapide et certaines accepteront l'invitation qui leur a été faite à la deuxième session de la Conférence de travailler sur les problèmes de fond naissants. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la santé contribueront avec le secrétariat au Partenariat mondial pour l'élimination du plomb dans les peintures;

³⁰ La Conférence a pris note de l'édition pilote du document d'orientation à sa deuxième session et a demandé que ce dernier soit perfectionné. Le document d'orientation sera testé tout au long de l'année 2009. Il est disponible sur le site Internet de la SAICM à l'adresse suivante : www.saicm.org.

le Programme des Nations Unies dirigera et facilitera un projet sur les substances chimiques dans les produits; l'Organisation pour la coopération et le développement économiques continuera de jouer un rôle central dans les efforts en vue de mieux comprendre les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés; les secrétariats des conventions de Bâle et de Stockholm prépareront et organiseront, avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, un atelier sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques.

29. Outre ce qui vient d'être mentionné, plusieurs processus préparatoires seront entrepris au cours de la période intersessions concernant l'établissement des rapports sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique, l'examen des propositions visant à inclure de nouvelles activités au Plan d'action mondial de l'Approche stratégique, et l'organisation de la troisième session de la Conférence, notamment la préparation de son ordre du jour.

30. Comme prévu dans la résolution II/2, une réunion au moins pour chacune des cinq régions des Nations Unies devrait se tenir au cours de la période intersessions précédant la troisième session de la Conférence internationale afin de faciliter la mise en œuvre des activités menées dans le cadre de l'Approche stratégique. La troisième réunion de la région africaine est pour le moment prévue en mai 2010. Les résultats de cette réunion régionale seront examinés par le Groupe de travail à composition non limitée, organe subsidiaire de la Conférence pour tout ce qui concerne les préparatifs de la troisième session de la Conférence (prévue en août 2011).

31. Les pays de la région africaine pourront continuer de présenter des demandes de financement au Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique pour des projets tendant à appuyer des activités habilitantes initiales de renforcement des capacités et de mise en œuvre qui correspondent à l'objectif et aux priorités stratégiques du Programme. Les propositions peuvent être présentées par les gouvernements participant à l'Approche stratégique qui ont reconnu l'Approche stratégique de façon formelle et selon les voies appropriées, à savoir en ayant au moins désigné un correspondant national de l'Approche stratégique.

32. Le pays intéressés peuvent participer à un projet multi-pays et/ou un projet de la société civile sur l'ensemble de la durée du mandat du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide, et peuvent également recevoir une aide à l'appui d'un projet du gouvernement, sous réserve que ces projets n'entraînent pas un chevauchement des activités et que le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide dispose de fonds suffisants, et compte tenu du principe d'accès équitable des pays éligibles au Fonds d'affectation spéciale. Alors que certains pays africains participent déjà aux activités financées par le Programme de démarrage rapide, voyant ainsi leur « quota » de projets épuisé, une quinzaine de pays éligibles n'ont, à ce jour, reçu aucun financement du Programme de démarrage rapide.

33. De plus, les pays africains peuvent bénéficier du Programme de la Commission européenne sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et d'Asie-Pacifique, en particulier sa sous-composante sur la gestion rationnelle des produits chimiques, qui vise à améliorer la capacité des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à s'acquitter de leurs obligations et engagements au titre des accords multilatéraux sur l'environnement s'appliquant aux produits chimiques de façon à parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques dans tous les secteurs, notamment l'agriculture, l'environnement, la santé, le travail et l'industrie. L'appui aux activités concernant les accords multilatéraux financées par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et d'Asie-Pacifique aura pour but de mettre en place ou de renforcer les institutions, les plans, les programmes et les activités se rapportant à la gestion des produits chimiques et stimulera la coordination et la collaboration au niveau des politiques et de la gouvernance. Environ 1,95 million d'euros sera canalisé par le biais du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide pour combler l'écart qui existe, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et d'Asie-Pacifique, entre les engagements pris au titre des accords multilatéraux sur l'environnement touchant aux produits chimiques et leur mise en œuvre concrète.

IX. Progrès réalisés, défis et leçons apprises

34. L'Approche stratégique a réussi à mettre en pratique le concept de cadre multilatéral qu'elle symbolise en assurant la participation régulière des parties prenantes gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales afin d'atteindre l'objectif de gestion rationnelle des produits chimiques d'ici à 2020. Son approbation par toutes les organisations intergouvernementales concernées a permis à l'Approche stratégique d'assurer ses fonctions essentielles en tant que cadre politique à l'appui de tous les acteurs impliqués dans la promotion de la gestion rationnelle des produits chimiques. En outre, le large réseau de correspondants de l'Approche stratégique aux niveaux national, régional et intergouvernemental a stimulé un élan continu dans la mise en œuvre des activités de l'Approche stratégique. Le mécanisme de financement consacré à l'Approche stratégique, le Programme de démarrage rapide, a donné une impulsion à la mise en œuvre de l'Approche stratégique, notamment dans le domaine du renforcement des capacités. Des progrès ont également été réalisés au niveau de l'élaboration d'orientations pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique et de la mise en place des processus aux fins de l'adoption de mesures sur les problèmes de fond naissants.

35. Toutefois, à l'issue de plus de trois ans de mise en œuvre de l'Approche stratégique, de nombreux obstacles évoqués dans ses documents constitutifs eu égard à la gestion rationnelle des produits chimiques sont toujours d'actualité. Sur le plan du financement par exemple, il est indispensable, si l'on veut pleinement mettre en œuvre l'Approche stratégique de façon à atteindre ses objectifs, que des ressources financières additionnelles soient allouées à tous les niveaux; cela figurait déjà parmi les défis recensés dans la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique.³¹ L'insuffisance des capacités, soulignée dans la déclaration de Dubaï, comme dans la Stratégie politique globale,³² demeure également un obstacle de taille pour parvenir à l'objectif fixé pour 2020. De même, l'insuffisance des efforts au niveau de la définition des priorités et de l'intégration de la question des produits chimiques dans tous les secteurs concernés continue d'entraver la gestion rationnelle des produits chimiques.³³ La nécessité de mettre en place des structures plus efficaces dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques, qui inclut des efforts en faveur d'une plus large participation de la société civile et des femmes notamment,³⁴ est un autre obstacle qu'il reste à surmonter.³⁵ De plus, comme le relève la Déclaration de Dubaï, l'augmentation de la production et du commerce des produits chimiques impose aux pays en développement des exigences sans cesse plus lourdes en matière de gestion des produits chimiques.³⁶ Le cadre international s'appliquant à la gestion rationnelle des produits chimiques demeure fragmenté, d'où la nécessité de sans cesse renforcer la cohérence et les synergies.³⁷ Il faudra enfin fournir des efforts considérables en vue d'améliorer le niveau d'information nécessaire pour favoriser une gestion rationnelle des produits chimiques.³⁸

36. Cet aperçu des défis mentionnés dans les documents constitutifs de l'Approche stratégique, les autres documents qui s'y rapportent et les débats menés dans le cadre des réunions régionales et mondiales de l'Approche stratégique, permet de recenser un certain nombre de thèmes récurrents : l'insuffisance persistante des capacités en matière de gestion rationnelle des produits chimiques; l'insuffisance des ressources financières, notamment pour le financement de la réhabilitation des sites contaminés; le défaut d'établissement des priorités aux fins de la gestion rationnelle des produits chimiques, qui continue d'être perçue comme une priorité dans le domaine de l'environnement seulement sans qu'il soit tenu compte de ses implications plus larges sur le développement durable; parallèlement, le manque d'« intégration » efficace de la gestion rationnelle des produits chimiques dans tous les secteurs concernés (santé, aide au développement, etc.); le besoin constant de partager les informations, de trouver des solutions de remplacement plus sûres, et de les mettre à disposition de tous (à un prix abordable); la nécessité de divulguer et d'échanger les informations sur les questions relatives à la sécurité chimique et sur la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement tels que la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants; la nécessité de renforcer l'engagement des parties prenantes et les efforts de coopération entre eux, et l'importance de promouvoir les synergies pour parvenir aux objectifs des programmes nationaux et internationaux sur les produits chimiques; la nécessité d'examiner, de mettre à jour et surtout de renforcer les législations et politiques nationales sur les produits chimiques; le besoin, lorsque la législation en vigueur est adéquate, d'appliquer les mécanismes existants de coordination avec les parties prenantes et de fournir un appui sous forme d'assistance technique ou de séances de formation sur les questions relatives à l'application et au respect.

³¹ Paragraphes 12, 7, Stratégie politique globale.

³² Paragraphe 6, Déclaration de Dubaï; paras. 5, 6 e) et 10, Déclaration de Dubaï.

³³ Paragraphe 9 d), Stratégie politique globale.

³⁴ Paragraphe 5, Stratégie politique globale.

³⁵ Paragraphe 9 e), Stratégie politique globale.

³⁶ Paragraphe 7, Déclaration de Dubaï.

³⁷ Paragraphe 8, Déclaration de Dubaï; paras. 5, 6 a) à c) et 9 b), Stratégie politique globale.

³⁸ Paragraphe 8, Stratégie politique globale.